

Règlement du concours pour les ADULTES

Un second règlement est réservé aux moins de 18 ans, voir ci-dessous

Article 1 : Présentation

L'Atelier Patrimoine de l'AVCA (*Association pour la Vie Culturelle d'Avermes*) et La Passerelle (*Médiathèque d'Avermes*) organisent un concours francophone de nouvelles, avec pour thème une ou plusieurs figurines présentées sur l'affiche de l'année 2025-2026. Le candidat a libre choix.

La participation est libre et gratuite.

Le concours est ouvert du 10 octobre 2025 au 28 février 2026.

Article 2 : Catégories et récompenses

Le concours est ouvert à tous les francophones, auteurs individuels ou collectifs. Il comporte 2 catégories :

* Individuel Adultes

* Collectif Adultes (ateliers, clubs d'écriture, etc.)

Le concours est doté de prix culturels récompensant les auteurs primés dans chaque catégorie. Par la volonté des organisateurs, il n'y aura pas de lot en numéraires.

De nombreux lots (*Livres, photos, entrées à..., bons cadeaux...*) viendront encourager les participants.

Les prix seront remis à Avermes en juin 2026.

Article 3 : Jury

Composé de sept membres, le jury se réunira en avril afin de déterminer les textes récompensés.

Article 4 : Œuvres

Les œuvres doivent être adressées au plus tard le 28 février 2026 00H00, date d'envoi faisant foi.

Aucun avis de réception ne sera envoyé.

Chaque auteur ne peut proposer **qu'une seule nouvelle**, envoyée soit par mail – format Word – soit par voie postale, en 1 seul exemplaire papier format A4 aux coordonnées suivantes :

Isabelle LE GUILLoux : mail ileguilloux@mairieavermes.fr

ou La Passerelle -Mairie- place Wormser 03000 AVERMES

La nouvelle proposée ne devra jamais avoir été publiée, quel que soit le support (recueil, revue, journal, autoédition, Internet...) **avant la date de proclamation des résultats du concours**. La nouvelle ne doit pas excéder 12 000 signes, espaces compris, soit environ 4 pages A4 en corps 12.

Pour la version papier les feuilles doivent être simplement **agrafées, sans spirale, sans couverture et sans réglette**.

Les manuscrits non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs mais détruits.

Article 5 : Identité de l'auteur

Les nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail de l'auteur, sa signature et la date devront être renseignés sur le formulaire d'inscription imprimé sur une page indépendante de format A4 pour l'envoi papier, en Word ou PDF pour l'envoi courriel.

Les productions collectives adultes devront être inscrites sous la désignation de leur groupe de production (atelier, club d'écriture, associatifs ou autres...) et sous la signature de l'animateur du groupe ou du président(e) de l'association.

Dès réception, un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué.

L'emploi d'un pseudonyme est autorisé.

Article 6 : Publication et lecture

Les auteurs acceptent d'être publiés ou lus en lecture publique sur les sites des organisateurs :

- pour une édition papier à tirage limité,
- lus lors de la cérémonie des prix.
- sur le site de L'Atelier Patrimoine de l'AVCA : <https://www.figurinesgalloromaines03.fr>

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Renseignements auprès de : **Isabelle LE GUILLOUX**, La Passerelle au **04 70 46 62 43** (mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30), ou par mail ileguilloux@mairieavernes.fr

Règlement du concours pour les JEUNES (MINEURS)

Article 1 : Présentation

L'Atelier Patrimoine de l'AVCA (*Association pour la Vie Culturelle d'Avermes*) et La Passerelle (*Médiathèque d'Avermes*) organisent un concours francophone de nouvelles, avec pour thème une ou plusieurs figurines présentes sur l'affiche de l'année 2025-2026. Les candidats ont libre choix.

La participation est libre et gratuite.

Le concours est ouvert du 10 octobre 2025 au 28 février 2026.

Article 2 : Catégories et récompenses

Le concours est ouvert à tous les francophones, auteurs individuels ou collectifs. Il comporte 2 catégories :

- * Individuel Jeunes

- * Collectif Jeunes (ateliers, clubs d'écriture, etc.)

Le concours est doté de prix culturels récompensant les auteurs primés dans chaque catégorie. Par la volonté des organisateurs, il n'y aura pas de lot en numéraires.

De nombreux lots (*Livres, photos, entrées à... , bons cadeaux...*) viendront encourager les participants.

Les prix de la catégorie Individuel Jeune seront remis à Avermes en juin.

Les prix pour la catégorie Collectif Jeunes seront dévoilés en juin également.

Article 3 : Jury

Composé de sept membres, le jury se réunira en avril afin de déterminer les textes récompensés.

Article 4 : Manuscrits

Les manuscrits doivent être adressés jusqu'au 28 février 2026 00h00, cachet de la Poste ou date d'envoi du mail faisant foi :

Aucun avis de réception ne sera envoyé.

Chaque auteur ne peut proposer **qu'une seule nouvelle**, envoyée soit par mail – format Word – soit par voie postale, en 1 seul exemplaire papier format A4 aux coordonnées suivantes :

Isabelle LE GUILLOUX : mail ileguilloux@mairieavermes.fr ou La Passerelle -Mairie- place Wormser 03000 AVERMES

La nouvelle proposée ne devra jamais avoir été publiée, quel que soit le support (recueil, revue, journal, autoédition, Internet...) **avant la date de proclamation des résultats du concours.**

La nouvelle ne doit pas excéder 12 000 signes, espaces compris, soit environ 4 pages A4 en corps 12.

Pour la version papier les feuilles doivent être simplement **reliées par une agrafe, sans spirale, sans couverture et sans réglette.**

Dès réception, un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué.

L'emploi d'un pseudonyme est autorisé.

Article 5 : Identité de l'auteur

Les nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail de l'auteur, sa signature et la date devront être renseignés sur le formulaire d'inscription imprimé sur une page indépendante de format A4 pour l'envoi papier, en Word ou PDF pour l'envoi courriel et accompagné de l'autorisation parentale.

Les productions collectives jeunes devront être inscrites sous la désignation de leur groupe de production (atelier, club d'écriture, associatifs ou autres...) et sous la signature de l'animateur du groupe ou du président(e) de l'association.

Dès réception, un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué.

L'emploi d'un pseudonyme est autorisé.

Article 6 : Publication et lecture

Les auteurs acceptent d'être publiés ou lus en lecture publique sur les sites des organisateurs :

- pour une édition papier à tirage limité,
- lus lors de la cérémonie des prix.
- sur le site de L'Atelier Patrimoine de l'AVCA : <https://www.figurinesgalloromaines03.fr>

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Renseignements auprès de :

Isabelle LE GUILLOUX : mail ileguilloux@mairieavermes.fr ou La Passerelle -Mairie- place Wormser
03000 AVERMES